



PROCES VERBAL

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 08 avril 2019, s'est réuni à la médiathèque de Puissalicon au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Présents

Délégués titulaires :

Mesdames, CAUVY Anne-Marie, CLAVEL Josiane, COUDERC Lydie, CROS Monique, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, ROCHETEAU Françoise, RODRIGUEZ Manuelle, VERLET Lyria.

Messieurs BARO Gérard, BEDOS Dominique, BOUTES Francis, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, ETIENNE Norbert, FARENC Michel, FORTE Francis, GALTIER Daniel, GARRABOS Philippe, HAGER Sylvain, HUC Jacques, JARLET Alain, LIBRETTI Jacques, MADALLE Jean-Louis, MARCHI Jean-Claude, OLLIER Jean-Louis, ROQUE Thierry, ROUCAYROL Guy, ROUGEOT Pierre-Jean, SOUQUE Robert, TRILLES Michel

Délégués suppléants : Monsieur VIDAL Bernard

Absents :

Mesdames BARAILLE ROBERT Cécile, GARCIA Sylvie, JALBY Geneviève, REBOUL Catherine.

Messieurs ANGLADE François, BENEZECH Claude, FABRE Jérôme, GAYSSOT Lionel, SALLES Michel, SICILIANO Alain, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, TAUPIN François, VILLANEUVA Emmanuel

Monsieur SALLES Michel donne procuration à Monsieur GALTIER Daniel
Madame RODRIGUEZ Manuelle donne procuration à Monsieur DURO Alain
Monsieur ANGLADE François donne procuration à Monsieur FARENC Michel
Madame JALBY Geneviève donne procuration à Monsieur Gérard BARO
Monsieur GAYSSOT Lionel donne procuration à Monsieur BOUTES Francis
Monsieur BENEZECH Claude donne procuration à Monsieur HUC Jacques

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Anne-Marie CAUVY est élue Secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance du Conseil Communautaire et rappelle l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Procès-verbal du Conseil du 18 mars 2019
- 060-2019 Modification de marché n°2 de travaux d'aménagement du PAE Roujan-LOT2 - Réseaux secs
- 061-2019 Attribution de marché Maitrise d'œuvre Extension Siège Com Com
- 062-2019 Convention servitude de passage - canalisation du rejet de la STEP - Murviel les Béziers
- 063-2019 Compte rendu des décisions du bureau
- 064-2019 DIG Loi sur l'eau -programme pluriannuel SMVOL
- 065-2019 Rapport CLECT
- 066-2019 Attribution des marchés Aire de Lavage Margon Pouzolles Roujan
- 067-2019 Approbation des Comptes de gestion 2018 CCAM
- 068-2019 Compte administratif 2018 Budget annexe SPANC - affectation du résultat
- 069-2019 Vote du budget primitif 2019- Budget SPANC
- 070-2019 Compte administratif 2018 Budget ZAE Roujan - affectation du résultat
- 071-2019 Vote du budget primitif 2019- Budget annexe ZAE Roujan
- 072-2019 Compte administratif 2018 Budget ZAE les Masselettes - affectation du résultat
- 073-2019 Vote du budget primitif 2019- Budget annexe ZAE les Masselettes
- 074-2019 Compte administratif 2018 Budget ZAE l'Audacieuse - affectation du résultat
- 075-2019 Vote du budget primitif 2019- Budget annexe ZAE l'Audacieuse
- 076-2019 Compte administratif 2018 Budget DSP Eau - affectation du résultat
- 077-2019 Vote du budget primitif 2019- Budget annexe DSP Eau
- 078-2019 Compte administratif 2018 Budget DSP Assainissement - affectation du résultat
- 079-2019 Vote du budget primitif 2019- Budget annexe DSP Assainissement
- 080-2019 Compte administratif 2018 Budget Annexe Régie Eau - affectation du résultat
- 081-2019 Vote du budget primitif 2019- Budget annexe Régie Eau
- 082-2019 Compte administratif 2018 Budget Annexe Régie Assainissement - affectation du résultat
- 083-2019 Vote du budget primitif 2019- Budget annexe Régie Assainissement
- 084-2019 subventions aux associations
- 085-2019 Compte administratif 2018 Budget Principal
- 086-2019 Affectation du résultat 2018 – Budget "Principal

- 087-2019 Vote du budget primitif 2019- Budget Principal
- 088-2019 Vente parcelles ZAE Les Masselettes SCI AVORS
- 089-2019 Vente parcelles ZAE Les Masselettes SARL AUTOCARS THERON

-Il propose aux délégués le rajout d'une délibération sur table concernant une demande de subvention pour les travaux des Moulins de Faugères qu'il s'agit de réactualiser, la précédente datant de 2017.

Le conseil accepte le rapport mis sur table

Le procès-verbal du dernier conseil communautaire en date du 18 mars 2019 est validé à l'unanimité.

060/ 2019 Modification de marché de travaux n°2 d'aménagement du PAE Roujan - LOT 2- Réseaux secs – Entreprise SOGETRALEC – M.Gérard BARO

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

Vu l'article 139-3° du décret sur les marchés publics et l'article 26-3° du décret sur les contrats de concession qui autorisent l'acheteur public ou l'autorité concédante à modifier son contrat lorsqu'il est confronté à des circonstances imprévues ou imprévisibles

VU le marché LOT 2 Réseaux secs pour un montant à l'origine (novembre 2017) de 17 498.11€ HT conclu avec l'entreprise SOGETRALEC domiciliée Route de Lespignan à Béziers (Hérault) sur un marché total tranche ferme et tranche conditionnelle à 133 130.28€ HT

VU l'avenant 2 en moins-value d'un montant de 4 326.47€ HT portant le marché du lot 2 au prix de 13 171.64€ HT qui prend en compte ces modifications

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'APPROUVER l'avenant 2 au marché lot 2 conclu avec l'entreprise SOGETRALEC domiciliée Route de Lespignan à Béziers (Hérault),

D'AUTORISER le Président à signer cet avenant

PRECISE que les crédits relatifs au présent marché seront prévus et inscrits au budget 2019

061 /2019- Attribution de marché Maitrise d'œuvre Extension Siège Communauté- M.Gérard BARO

M. Le Président, rappelle à l'assemblée la délibération 196-2018 du 17 décembre 2018, l'autorisant à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant l'extension des locaux du siège de la Communauté de Communes à Magalas.

En effet, actuellement, les locaux communautaires ayant atteint leurs limites en matière d'espace.

Certains services se partagent les mêmes bureaux et l'accueil du public ne se déroule pas dans les meilleures conditions

De plus, la salle du Conseil Communautaire est trop exigüe afin de pouvoir accueillir l'ensemble des élus communautaires issus des fusions.

Vu la consultation lancée le 14/02/2019 pour la mise en sécurité et aménagement du site castral de Roquessels avec remise limite des plis au 22/02/2019

Suite à l'ouverture des plis en commission des marchés le 18/03/2019 et la première analyse des offres,

Vu la proposition de la commission des marchés réunie ce jour à 14h30

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- VALIDE la proposition de la commission des marchés qui attribue la mission complète de maîtrise d'œuvre à Mme Christine Bel, architecte DPLG domiciliée rue Campredon à Magalas pour un taux forfaitaire de 8.10%
- AUTORISE M. le Président à signer l'acte d'engagement avec l'architecte retenu

062 /2019- Convention de servitude de passage d'eaux usées sur des terrains privés au profit de la communauté de communes avec formalités devant Notaire- M.Norbert ETIENNE

- M. Le Président, informe l'assemblée que la canalisation de rejet de la station d'épuration de Murviel lès Béziers traverse les parcelles cadastrées suivantes :

SECTION	NUMERO	SUPERFICIE	LIEU DIT	PROPRIETAIRES
AH	96	680	ROQUEFORT	Mme MONFORT Elise M. MONFORT Maxime Mme MONFORT Elvire
AH	344	1360	ROQUEFORT	Mme CROS Gyslaine Mme CROS Myriam Mme CAMPAGNAC Sandie M. CROS Alexandre
AH	92	2460	ROQUEFORT	M.RENAUD Réginald
AH	93	870	ROQUEFORT	

- Il dit qu'il y aurait lieu de prévoir des conventions de servitude de passage venant grever ces parcelles afin que le service eau et assainissement puisse y accéder pour tous travaux d'entretien et de réparations.
- Il indique que ces conventions fixent le tracé de la canalisation, sa profondeur, ainsi que la largeur de la bande de terrain grevée par cette servitude. Elle fixe également les obligations et engagement des deux parties.
- Il indique également qu'après signature de la convention entre les deux parties, un rendez-vous chez Maître Congnard-Da Silva Françoise sis ZAE l'Audacieuse à Magalas, Notaire, sera pris afin de régulariser toutes les formalités administratives. Ces formalités seront à la charge exclusive de la Communauté de Communes Les Avant-Monts.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à établir et signer la convention de passage entre l'ensemble des propriétaires et la Communauté de Communes.
- **AURORISE** M. Le Président à passer devant Maître Congnard-Da Silva Françoise, Notaire à Magalas, pour régularisations des formalités administratives et à signer tous documents relevant de cette affaire

063 -2019 : Compte rendu des décisions du bureau Communautaire-M.Francis BOUTES

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité de Communauté du 23 janvier 2017, donnant délégation au Bureau pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment

Le Bureau de la Communauté de Communes les Avant-Monts,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil de Communauté n°012/2017 en date du 23 janvier 2017 déléguant au Bureau pour la durée du mandat, une partie de ses attributions,

085/2018 : Nettoyage et désinfection des réservoirs de stockage d'eau potable

Considérant qu'il est nécessaire de nettoyer et désinfecter les réservoirs d'eau potable de Fos, Gabian, Vailhan, Mas Rolland et Mas Castel,

Vu la proposition la mieux disante établie par la société ASSAINISSEMENT 34 Rue Saint Victor 34500 BEZIERS,

DECIDE de retenir la proposition de la société ASSAINISSEMENT 34 domiciliée Rue Saint Victor 34500 BEZIERS, pour un montant de 2 640€ HT.

086/2018 - Branchement assainissement Presbytère Thézan

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un branchement assainissement au Presbytère de Thézan les Béziers rue Lenthalic,

Vu la proposition la mieux disante établie par la société SEE BESSIERE domiciliée Avenue de Poilhes 34310 CAPESTANG, pour un montant de 5 657.50 € HT.

DECIDE de retenir la proposition de la société SEE BESSIERE Avenue de Poilhes 34310 CAPESTANG, pour un montant de 5 657.50 € HT.

087/2018 : Elaboration d'un programme pluriannuel d'évacuation des boues des STEP

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un planning d'évacuation des boues des 14 STEP sur plusieurs années en présentant les solutions d'évacuation et les coûts ainsi qu'une répartition des travaux dans le temps,

Vu la proposition la moins disante établie par la société BO CONSEIL domiciliée 45 rue Chaptal 34000 MONTPELLIER pour un montant de 3 100€ HT.

DECIDE de retenir la proposition de la société BO CONSEIL domiciliée 45 rue Chaptal 34000 MONTPELLIER pour un montant de 3 100€ HT

88 /2018 : Avenant consultation réalisation des travaux topographiques STEP Lenthalic

Considérant qu'il est nécessaire d'étendre la réalisation d'une mission topographique conclue avec le cabinet Roque pour la réalisation des STEP à Cabrerolles

Considérant la décision n°61/2018 du 22 octobre 2018 autorisant le Président à signer le devis avec le Cabinet Roque domicilié SELARL domicilié 27 Boulevard Joliot Curie BP 6 34120 PEZENAS

Suite à consultation de devis complémentaire

Vu les propositions des entreprises ayant répondu, il est proposé de retenir la moins disante à prestation identique.

DECIDE de retenir la proposition du Cabinet Roque domicilié SELARL domicilié 27 Boulevard Joliot Curie BP 6 34120 PEZENAS pour un montant de 750 € HT

089-2018 : Reprographie PLU de NEFFIES

VU la proposition de REPRODUCTION INDUSTRIELLE sis 9 Rue de la Fontaine à Béziers pour un montant total de 1521.50 euros HT comprenant la réalisation de 10 dossiers papiers reliés, étiquetés et chemisés pour un total de 8960 pages ainsi que 25 copies sur CD ROM,

DECIDE d'accepter la proposition de REPRODUCTION INDUSTRIELLE sis 9 Rue de la Fontaine à Béziers pour un montant total de 1521.50 euros HT comprenant la réalisation de 10 dossiers papiers reliés, étiquetés et chemisés pour un total de 8960 pages ainsi que 25 copies sur CD ROM.

Le Président est autorisé à signer le contrat cadre et tout document relatif à cette décision.

090/2018 : Vérification des extincteurs 2019

Considérant l'obligation réglementaire en matière de sécurité des biens et des personnes de contrôler les extincteurs de tous les bâtiments ainsi que la politique de prévention de Santé et Sécurité au Travail avec la vérification des extincteurs dans les véhicules de la collectivité,

Vu la proposition la moins disante établie par la société SUD-INCENDIE, 65 Rue Rhin et Danube 34500 BEZIERS - pour un montant sur matériel de base de 128.55€ HT ainsi que pour sa localisation de proximité et sa démarche environnementale qui s'engage similairement à la CCAM en matière de Développement durable,

Le bureau DECIDE de retenir la proposition de la société SUD-INCENDIE.

° 001/2019 : Consultation 4 téléphones portables de Protection de Travailleurs Isolés

Considérant qu'il est nécessaire et obligatoire que les agents du service eau et assainissement travaillants seuls soient munis d'un téléphone spécifique de type « PTI » afin d'assurer leur sécurité lors d'interventions isolées.

Suite à consultation, il est proposé de retenir la proposition la moins disante établie par la société FEDOLT domiciliée 53 avenue Victor Cresson – BP 44 – 92132 Issy les Moulineaux cedex pour un montant de 1 205.30 € HT

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise FEDOLT domiciliée 53 avenue Victor Cresson – BP 44 – 92132 Issy les Moulineaux cedex pour un montant de 1 205.30 € HT

002/2019 : Consultation machine électro soudable service eau et assainissement

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir une machine électro soudable, machine exclusivement réservée pour le soudage de tubes en Polyéthylène ou Polypropylène par l'usage de raccords électro-soudables.

Suite à consultation, il est proposé de retenir la proposition la moins distante établie par la société Frans Bonhomme domiciliée 19 lot la Claudery – 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS pour un montant de 1 150.00 € HT

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise Frans Bonhomme domiciliée 19 lot la Claudery – 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS pour un montant de 1 150.00 € HT

003/2019 : Acquisition motoréducteur STEP de Murviel Lès Béziers

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer le motoréducteur de la station d'épuration de Murviel Lès Béziers.

Suite à consultation, il est proposé de retenir la proposition la moins distante établie par l'entreprise Electro Mécanique Occitan domiciliée impasse Sébastien De Riols De Fonclare – ZAE Mercorent – 34500 BEZIERS pour un montant de 1 813.75 € HT

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise Electro Mécanique Occitan domiciliée impasse Sébastien De Riols De Fonclare – ZAE Mercorent – 34500 BEZIERS pour un montant de 1 813.75 € HT

004/2019 : Consultation sacs poubelles

Vu les 3 propositions adressées par Orapi Hygiène, Nicolas Entretien et UGAP,

DECIDE de retenir la proposition la mieux disante : La société Nicolas Entretien pour un prix de 14.13€ HT les 500 sacs de 30L sans bretelles, de 21.50€ HT les 500 sacs 30L avec bretelles et de 26.83€ HT les 500 sacs 100L.

005/2019 : Consultation Contrôle annuel des bâtiments : installations électriques, aires de jeux et installations sportives

VU les obligations règlementaires concernant la vérification annuelle des installations électriques des bâtiments de la CCAM y compris les STEP, des Aires de jeux de l'ALSH Roujan et de la Crèche et des installations sportives de la Halle aux sports de Murviel-les-Béziers dont la CCAM a la charge,

VU les 4 propositions adressées par Apave, Qualiconsult, Bureau Véritas et Dekra,

DECIDE de retenir la proposition la mieux disante établie par DEKRA domiciliée 725 Rue Louis Lépine, 34000 Montpellier pour un montant de 2 445.00€HT par an

006/2019 : Consultation Etude Géomètre Division parcellaire F-1348 ZAE Audacieuse

Considérant qu'il est nécessaire de pratiquer une étude géomètre afin de créer un chemin pour la division parcellaire de la parcelle F-1348 de la ZAE l'Audacieuse,

Vu la consultation lancée auprès des entreprises GEOMETRE EXPERT GUILLAUME-GASQUEZ et Cabinet ROQUE Géomètre,

Vu le devis établi par le Cabinet ROQUE SELARL, Géomètres Experts Fonciers en date du 25 janvier 2019 pour un montant de 541.67 € HT,

DECIDE de retenir le devis établi par le Cabinet ROQUE SELARL, Géomètres Experts Fonciers en date du 25 janvier 2019 pour un montant de 541.67 € HT,

007/2019 : Consultation Ordinateurs Service Administratif

Considérant qu'il est nécessaire au Service d'investir dans du nouveau matériel informatique permettant l'efficacité du travail et la continuité du service public,

Suite à consultation, il est proposé de retenir la proposition la moins disante établie par la société ServEast 24 Rue de la Croix à NANTERRE (92) pour un montant de 2 770.00 € HT

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise ServEast 24 Rue de la Croix à NANTERRE (92) pour un montant de 2 770.00 € HT

008/2019 : Consultation Fourniture et réalisation de panneaux publicitaires

Considérant qu'il est nécessaire de modifier ou d'installer la signalétique de nos bâtiments communautaires.

Suite à consultation, il est proposé de retenir la proposition la moins disante établie par la société Communication Graphic Line sise 10 route de Saint Pons à BEDARIEUX pour un montant de 2 770.00 € HT

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise Communication Graphic Line sise 10 route de Saint Pons à BEDARIEUX pour un montant de 2 770.00 € HT

VU la délibération du Conseil de Communauté n°36/2014 en date du 26 avril 2014 déléguant au Bureau pour la durée du mandat, une partie de ses attributions,

009/2019 : Adoption des tarifs Mini Camps ALSH été 2019

Le bureau adopte les tarifs applicables à l'ALSH de Roujan pour les camps d'été 2019 :

- **SEMAINE 1 : du 22 au 26 Juillet 2019 au Salagou (34)**

Activités : Séjour nature et sport aquatique (Paddle ,catamaran ,,planche à voile, parcours VTT
- enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 195 Euros
- enfants résidants hors du territoire : 250 Euros

- **SEMAINE 2 : du 29 Juillet au 02 Aout 2019 à Aguessac (12)**

Activités : sensation forte à Aguessac, Parapente, tubing, accrobranche, jump air bag, Archery Game
- enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 195 € Euros
- enfants résidants hors du territoire : 250 Euros

- **SEMAINE 3 : du 05 au 09 Aout 2019 à Brissac (Hérault)**

Activités : Astronomie et sport aventure Observatoire des étoiles à Aniane, Canyoning, via ferrata, canoë
- enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 195 Euros
- enfants résidants hors du territoire : 250 Euros

010/2019 : Consultation Papier Hygiénique et essuie-mains 2019 (pour tous les bâtiments)

Vu les 3 propositions adressées par Nicolas entretien, Orapi hygiène et Formaide Conseil,

DECIDE de retenir la proposition la mieux disante : La société ORAPI Hygiène située 42 avenue de Rome à Vitrolles pour la consultation Papier Hygiénique et Essuie tout ; les dévidoirs associés seront mis à disposition gratuitement dans tous les bâtiments.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une inspection vidéo complète des collecteurs ainsi qu'un hydrocurage de ces derniers pour le contrôle des réseaux d'assainissement sur la Commune de Cabrerolles –Hameaux d'Aigues Vives et de la Borie Nouvelle,

Vu la proposition la mieux disante établie par la société CITEC ASSAINISSEMENT domiciliée ZAE La Garrigue Rue Verdale 34725 ST ANDRE DE SANGONIS, pour un montant de 855.00 € HT.

DECIDE de retenir la proposition de la société CITEC ASSAINISSEMENT ZAE La Garrigue Rue Verdale 34725 ST ANDRE DE SANGONIS, pour un montant de 855.00 € HT.

011/2019 : Inspection vidéo et hydrocurage des collecteurs Cabrerolles

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une inspection vidéo complète des collecteurs ainsi qu'un hydrocurage de ces derniers pour le contrôle des réseaux d'assainissement sur la Commune de Cabrerolles –Hameaux d'Aigues Vives et de la Borie Nouvelle,

Vu la proposition la mieux disante établie par la société CITEC ASSAINISSEMENT domiciliée ZAE La Garrigue Rue Verdale 34725 ST ANDRE DE SANGONIS, pour un montant de 855.00 € HT.

DECIDE de retenir la proposition de la société CITEC ASSAINISSEMENT ZAE La Garrigue Rue Verdale 34725 ST ANDRE DE SANGONIS, pour un montant de 855.00 € HT.

012/2019 Avenant au contrat du suivi de la qualité des boues des stations d'épurations d'épuration de Puimisson et Murviel les Béziers

VU la proposition de la société BO CONSEIL sise 45 rue Chaptal - à Montpellier concernant l'avenant à conclure pour le contrat de suivi de la qualité des boues des stations d'épuration de Puimisson et Murviel les Béziers qui porte le montant annuel à 3 078 € HT (2 294 € HT coût actuel) en y ajoutant le suivi de la qualité des boues de la station d'épuration d'Abeilhan.

Vu la proposition établie par la société BO CONSEIL 45 rue Chaptal - à Montpellier , pour un montant de 784.00 € HT.

DECIDE de retenir la proposition de la société BO CONSEIL – 45 rue Chaptal 34 000 MONTPELLIER, pour un montant de 784.00 € HT qui porte le montant de la prestation à 3 078€HT

013-2019 Adoption des tarifs mini séjour été 2019 7-12 ans

Suite à la proposition de la Vice-Présidente déléguée aux Centres de Loisirs, le bureau adopte les tarifs du mini séjour organisé par l'ALSH Les Petits Loups à Autignac :

Pour la période du 22 juillet au 26 Juillet 2019, 30 enfants de 7 à 12 ans, un séjour avec hébergement dans le centre d'activités de pleine nature de Saint Enimie en Aveyron (30) pour une durée de 5 jours/ 4 nuits.

Le coût réel pour ce séjour étant de 375€/ enfant

Le bureau décide les tarifs suivants :

-enfants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes : 290 €uros

-enfants résidant hors du territoire : 375 €uros

Le bureau décide de fixer une pénalité de 30% du prix du séjour aux familles qui annuleraient l'inscription un mois avant le départ sans motif valable

014-2019 Adoption des tarifs mini camps été 2019 12-16 ans

Suite à la proposition de la Vice-Présidente déléguée aux Centres de Loisirs,

Le bureau adopte les tarifs applicables à l'ALSH de Roujan pour les camps d'été 2019 :

SEMAINE 1 : du 22 au 26 Juillet 2019 au Salagou (34)

Activités : Séjour nature et sport aquatique (Paddle ,catamaran ,,planche à voile, parcours VTT
- enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 195 €uros
- enfants résidants hors du territoire : 250 €uros

- **SEMAINE 2** : du 29 Juillet au 02 Aout 2019 à Aguessac (12)

Activités : sensation forte à Aguessac, Parapente, tubing, accrobranche, jump air bag, Archery Game

- enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 195 € Euros
- enfants résidants hors du territoire : 250 €uros

- **SEMAINE 3** : du 05 au 09 Aout 2019 à Brissac (Hérault)

Activités : Astronomie et sport aventure Observatoire des étoiles à Aniane, Canyoning, via ferrata, canoë

- enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 195 €uros
- enfants résidants hors du territoire : 250 €uros

015-2019 ELIT-Achat de licences supplémentaires

Considérant la nécessité d'installer MFILES sur des postes supplémentaires pour faire face aux besoins des services,

Vu la proposition établie par notre prestataire ELIT domicilié 229 rue Alphonse de Rochas à Béziers pour un montant mensuel de 75€ HT correspondant à l'ouverture de 5 licences supplémentaires

DECIDE

D' accepter la proposition de la société ELIT Solutions domiciliée 229 rue Alphonse de Rochas à Béziers pour un montant mensuel de 75€ HT correspondant à l'ouverture de 5 licences supplémentaires

016-2019 Acquisition d'un vidéo projecteur

Suite à la consultation concernant l'acquisition d'un vidéo projecteur pour le service formation, Considérant le tarif le moins disant proposé par Darty- magasin de Béziers – 3 rue Picardan pour un montant de 424.97€TTC incluant les câbles audio et vidéo

DECIDE de retenir la proposition la moins disante établie par Darty Béziers domiciliée rue du Picardan pour un montant de 424.97€TTC incluant les câbles Audio et vidéo

017-2019 Travaux ZAE Roujan et Magalas- Installation Fibre Optique

VU les demandes d'entreprises souhaitant bénéficier de la connexion internet par fibre optique régulièrement

VU les délais pour 2021 concernant les prévisions de raccordement du département de l'Hérault par Hérault numérique

Suite à la consultation concernant le raccordement au réseau optique entreprise des ZAE l'Audacieuse à Magalas et de Roujan.

Considérant le tarif le mieux disant proposé par l'entreprise COVAGE

DECIDE de retenir la proposition la mieux disante établie par l'entreprise COVAGE pour un montant de 15 000 € HT de raccordement pour la ZAE de Magalas et de 10 000 €HT pour celle de Roujan.

018-2019-Consultation PAPIER 2019

Vu la consultation mutualisée avec les communes concernant l'acquisition du papier pour l'année 2019,

VU les 2 propositions adressées par REQUENA BURO et LACOSTE PAPETERIE,

DECIDE de retenir la proposition la mieux disante :

La société REQUENA BURO pour un prix de 2.67 € HT concernant le papier A4 et de 6.99€ HT le papier A3.

019-2019 Acquisition double écrans ordinateur service Eau et Assainissement- Considérant que le personnel travaille sur plusieurs logiciels et documents à la fois, il y aurait nécessité d'acquérir des moniteurs supplémentaires afin de leur permettre un gain de temps et de productivité.

Considérant que pour des raisons de sécurité en cas de coupures électriques ou de baisses de tensions, il serait nécessaire de mettre en place un onduleur pour chaque poste informatique.

Vu la proposition établie par la société POINTS COM sise au 31 avenue Anatole à PEZENAS

DECIDE de retenir la proposition de la société POINT COM pour un prix de 1 328.71 € HT

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

064 -2019- Compétence GEMAPI – Approbation du dossier de Déclaration d'Intérêt Général et Déclaration Loi sur l'Eau du « Programme pluriannuel d'entretien du bassin versant des fleuves Orb et Libron » M.Francis BOUTES

EXPOSE :

Dans le cadre de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM), une nouvelle compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été créée et attribuée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) à compter du 1er janvier 2018.

Les missions relevant de cette nouvelle compétence, exclusive et obligatoire, sont définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, à savoir :

- 1° : *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,*
- 2° : *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,*
- 5° : *La défense contre les inondations et contre la mer,*
- 8° : *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*

Sur le territoire des bassins versants de l'Orb et du Libron, un schéma d'organisation territoriale a été adopté par l'ensemble des EPCI, pour l'exercice de cette nouvelle compétence à compter du 1^{er} janvier 2019.

Garant de la cohérence hydrographique, ce schéma d'organisation laisse une place importante à la structure de bassin préexistante, l'Etablissement Public Territorial de Bassin Orb & Libron (EPTB) et la dote de moyens supplémentaires pour faire face aux missions qui lui seront par la suite confiées.

A ce titre, l'ensemble des EPCI du territoire a transféré à l'EPTB Orb & Libron, les missions relevant du 1^o de la Gémapi (aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique).

Les missions relevant du 2^o, 5^o ou 8^o, quant à elles, restent la prérogative des EPCI avec une assistance plus ou moins importante de l'EPTB, cadrée par des conventions ponctuelles de coopération ou de délégation de mission.

C'est d'ailleurs, dans le cadre de ces conventions de coopération/délégation et notamment pour la mise en œuvre des actions relevant de l'item 2^o de la Gémapi, que la Communauté de Communes les Avant-Monts a confié à l'EPTB Orb & Libron la coordination et le suivi des démarches préalables à l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général du « Programme pluriannuel d'entretien des bassins versants de l'Orb et du Libron ».

Ce programme global et cohérent à l'échelle du bassin versant a été établi sur la base des connaissances passées d'entretien sur notre territoire, pour répondre rapidement aux obligations induites par la Gémapi.

Selon les articles L. 215-1 et suivants du Code de l'Environnement, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Toutefois, la maîtrise d'ouvrage des travaux définis dans le programme pluriannuel peut être portée à la place des riverains, par les EPCI dans le cadre d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Elle est prévue par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et les articles L.151-36 à L.151-40 du Code Rural.

Chaque EPCI est porteur de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), sur son territoire de compétence.

Afin d'obtenir l'ensemble des arrêtés de DIG du bassin versant Orb-Libron avant la fin de l'année 2019, l'EPTB Orb & Libron a missionné le bureau d'étude OTEIS Montpellier pour rédiger les dossiers réglementaires DIG / Déclaration Loi sur l'Eau, qui seront soumis à enquête publique.

L'EPTB assure également pour les huit EPCI concernés, l'interface avec les services de la Préfecture de l'Hérault et de la DDTM34, en vue de tenir les délais précédemment énoncés.

Pour se faire, l'ensemble des huit dossiers DIG / Déclaration Loi sur l'Eau devront être validés (délibération de chaque EPCI) et transmis à la préfecture avant l'été 2019, pour une mise à l'enquête publique envisagée à l'automne 2019.

VU, la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2018, approuvant les principes d'organisation et les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant Orb-Libron ;

VU, la Convention de délégation Gémapi relative à la mission 2^o du L211-7 du Code de l'Environnement, signée le 31 janvier 2019, entre l'Etablissement Public Territorial de Bassin Orb & Libron et la Communauté de Communes les Avant-Monts ;

CONSIDERANT, le contexte d'intervention ci-dessus rappelé ;

CONSIDERANT, la nécessité pour chaque EPCI d'être détenteur de sa DIG, sur son territoire de compétences ;

CONSIDERANT, la nécessité de délibérer pour entériner le programme sur le territoire de la Communauté de Communes les Avant-Monts et de valider sa mise à l'enquête publique ;

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER**, le programme pluriannuel d'entretien des bassins versants de l'Orb et du Libron, à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes les Avant-Monts annexé à la présente ;
- **D'APPROUVER**, le dossier d'enquête relatif à la Déclaration d'Intérêt Général et la Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, du programme pluriannuel d'entretien des bassins versants de l'Orb et du Libron, qui est porté à la connaissance du Conseil Communautaire et dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- **DE DEMANDER**, à Monsieur le Préfet de l'Hérault, l'ouverture de l'enquête publique relative à la Déclaration d'Intérêt Général et la Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, du programme pluriannuel d'entretien des bassins versants de l'Orb et du Libron, sur le territoire de la Communauté de Communes les Avant-Monts;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Président de la Communauté de Communes les Avant-Monts, ou son représentant délégué, à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

M. Souque précise qu'il s'agit du programme de travaux qui sera soumis à enquête publique dans le cadre de la DIG qui sera arrêtée par M. le Préfet

Le dossier détaillé sera transmis aux conseillers

065/2019 - Rapport de la CLETC 2019 et attribution des compensations

Est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du lundi 1^{er} avril 2019.

Monsieur le Président expose le rapport de la CLETC suite au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes et aux procédures actuellement en cours :

A – Marchés en cours

**** Méthode d'évaluation :***

En 2018, avec la compétence PLU transférée et les engagements auprès des communes vers leurs bureaux d'étude, chaque commune a transmis les contrats en cours en détaillant les sommes versées et les sommes restants dues par la Communauté de Communes les Avant-Monts.

Le montant TTC des sommes restant à payer sur les marchés en cours a constitué l'évaluation brute du transfert de charge 2018.

La Commune de Pailhès ayant engagée 4707 € supplémentaires, elle sera retenue pour cette année 2019

Pour rappel, il avait été convenu de les autres frais « inhérents » tels que l'affranchissement, les photocopies faites en interne, les fournitures administratives, les CD Rom seront estimés ; une facturation détaillée ne pouvant être faite, un forfait est proposé pour couvrir ces frais à hauteur de 300 € par commune. Ces frais seront facturés à la fin du PLU de chaque Commune.

**** Méthode de compensation :***

Ce montant du transfert de charge lié aux marchés du PLU de Neffiès ainsi que les frais annexes seront déduits du montant de l'attribution de compensation.

De plus, en raison du surcout du service technique il est proposé de passer le coût horaire du service technique à 22 € de l'heure.

Calcul des attributions de compensation 2019

Commune	Produit attendu de TP (Réf. 1998)	Produit attendu de TP (Réf. 1998)	Imputation ALSH	Nbres d'heures	Imputation heures techniques 22 € / h	Frais divers PLU payés en 2018	Attribution de compensation positive	Attribution de compensation négative
ABEILHAN	29 553,00 €	29 553,00 €		900	19 800,00 €		9 753,00 €	
AUTIGNAC	13 821,88 €	13 821,88 €		700	15 400,00 €	300,00 €		-1 878,12 €
CABREROLLES	7 928,00 €	7 928,00 €		750	16 500,00 €			-8 572,00 €
CAUSSES ET VEYRAN	7 744,41 €	7 744,41 €		700	15 400,00 €			-7 655,59 €
CAUSSINIOJOLS	347,00 €	347,00 €		100	2 200,00 €		5 586,00 €	-1 853,00 €
FAUGERES	20 986,00 €	20 986,00 €		700	15 400,00 €			
FOS	3 478,00 €	3 478,00 €		520	11 440,00 €			-7 962,00 €
FOUZILHON	-2 304,91 €	0,00 €		660	14 520,00 €			-14 520,00 €
GABIAN	20 259,00 €	20 259,00 €		1 000	22 000,00 €	300,00 €		-2 041,00 €
LAURENS	44 466,00 €	44 466,00 €		800	17 600,00 €		26 866,00 €	
MAGALAS	119 331,04 €	119 331,04 €		1 900	41 800,00 €	6 923,75 €	70 607,29 €	
MARGON	1 667,00 €	1 667,00 €		700	15 400,00 €			-13 733,00 €
MONTESQUIEU	18,00 €	18,00 €		440	9 680,00 €			-9 662,00 €
MURVIEL LES BEZIER	90 778,22 €	90 778,22 €		1 900	41 800,00 €	300,00 €	48 678,22 €	
NEFFES	6 008,00 €	6 008,00 €		800	17 600,00 €	7 629,35 €		-19 221,35 €
PAILHES	4 213,44 €	4 213,44 €		530	11 660,00 €	3 934,86 €		-11 381,42 €
POUZOLLES	20 979,00 €	20 979,00 €		1 000	22 000,00 €			-1 021,00 €
PUIMISSON	20 961,22 €	20 961,22 €		800	17 600,00 €		3 361,22 €	
PUISSALICON	29 374,00 €	29 374,00 €		1 100	24 200,00 €		5 174,00 €	
ROQUESSELS	-456,11 €	0,00 €		300	6 600,00 €			-6 600,00 €
ROUJAN	98 406,00 €	98 406,00 €		1 100	24 200,00 €		74 206,00 €	
ST GENIES FTD	1 413,47 €	1 413,47 €		1 000	22 000,00 €	7 382,85 €		-27 969,38 €
NAZAIRE DE LADAR	11 446,78 €	11 446,78 €		750	16 500,00 €			-5 053,22 €
THEZAN LES BEZIER	195 555,14 €	195 555,14 €	50 000,00 €	1 630	35 860,00 €	300,00 €	109 395,14 €	
VAILHAN	606,00 €	606,00 €		560	12 320,00 €			-11 714,00 €
TOTAL	746 579,58 €	749 340,60 €		21 340	469 480,00 €	27 070,81 €	353 626,87 €	-150 837,08 €

La Commission de la CLETC a proposé à l'unanimité de mettre à zéro les communes de Roquessels et Fouzilhon qui ont leur produit de transfert TP depuis 1998 en négatif.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le rapport de la CLECT 2019.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** de rajouter 100 h soit 2200 €uros de mise à disposition de l'équipe technique sur la commune de Fouzilhon conformément à la proposition de la commission 3
- **ADOpte** le rapport de la CLECT 2019 tel que présenté ;
- **ADOpte** les attributions de compensation proposées
- **AUTORISE** M le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

066 /2019- Attribution des marchés Aire de lavage Margon Pouzolles Roujan- M.Gérard BARO

M. Le Président, rappelle à l'assemblée la délibération 124-2018 du 02 juillet 2018, l'autorisant à lancer une consultation pour les travaux de réalisation de l'aire de lavage de Margon Pouzolles Roujan

Suite à l'ouverture des plis en commission des marchés le 14 novembre 2018 et la première analyse des offres,

Compte tenu que les offres concernant le lot 1 sont inacceptables au sens de l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et qu'il convient de relancer la procédure de consultation pour ce seul lot

Vu la proposition de la commission des marchés pour attribution du lot n° 2 -Equipements hydrauliques-electromécaniques-électriques et automatismes à l'entreprise AQUADOC domiciliée 27 avenue Riccardo Mazza à Saint Thibéry (34) pour un montant de 139 869€HT qui comprend l'offre de base + PS 2.1 et PS 2.2

Vu la proposition de la commission des marchés pour attribution du lot n°3 Clôture et portail à l'entreprise DIRICKX Espace clôture Méditerranée domiciliée 11 rue Zurich-ZI Saint Charles à Perpignan (66) pour un montant de 12 650€HT qui comprend l'offre de base + la PS 3.1

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **VALIDE** la proposition de la commission des marchés

- AUTORISE M. le Président à signer les marchés avec les entreprises :

LOT 2 : AQUADOC domiciliée 27 avenue Riccardo Mazza à Saint Thibéry (34) pour un montant de 139 869€HT qui comprend l'offre de base + PS 2.1 et PS 2.2 -LOT 2

LOT 3 :DIRICKX Espace clôture Méditerranée domiciliée 11 rue Zurich-ZI Saint Charles à Perpignan (66) pour un montant de 12 650€HT qui comprend l'offre de base + la PS 3.1 pour le lot 3

- DEMANDE au Président de relancer une consultation pour le Lot n° 1 -Terrassement-Gros oeuvre

067/2019 – Approbation des Comptes de Gestion 2018 dressés par M. le Receveur Municipal- M.Dominique BEDOS

VU le compte de gestion de l'exercice 2018 du Budget Principal de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Monsieur le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2018, du Budget Annexe « ZAE L'Audacieuse Magalas » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2018, du Budget Annexe « ZAE Roujan » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2018, du Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2018, du Budget Annexe « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2018, du Budget Annexe « Régie Eau » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2018, du Budget Annexe « Régie Assainissement » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2018, du Budget Annexe « DSP Eau » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2018, du Budget Annexe « DSP Assainissement » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et celles des comptes de gestions,

Monsieur le Président propose de se prononcer sur l'approbation des Comptes de Gestion 2018.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2018, de la Communauté de Communes Les Avant-Monts dressés par Monsieur le Receveur Municipal tels que présentés;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Arrivée de M. François ANGLADE

068 / 2019- Adoption du Compte Administratif 2018 – Budget Annexe « SPANC »- M.Dominique BEDOS

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2018	Section d'exploitation	13 200,00	14 680,41	1 480,41
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2017	Report d'exploitation (002)		383,04	383,04
	Report d'investissement (001)			0,00
TOTAL		13 200,00	15 063,45	1 863,45
Reste à réaliser à reporter en 2019	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section d'exploitation	13 200,00	15 063,45	1 863,45
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	13 200,00	15 063,45	1 863,45

Le résultat cumulé est 13 200 € en dépenses et 15 063.45 € en recettes, soit un résultat net positif de 1 863.45 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018, établi par nature en conformité avec l'instruction M4, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts tel que présenté;
- **DIT** que l'excédent de fonctionnement de **1 863.45€** sera reporté au budget 2019 du SPANC compte 002 en recettes
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

069 - 2019 - Vote du budget primitif 2019- Budget SPANC- M.Dominique BEDOS

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2019 du SPANC, Service Public Local en nomenclature M4.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2019	Section de fonctionnement	2 000,00	136,55
	Section d'investissement	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	0,00	1 863,45
	Report d'investissement (001)	0,00	
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	2 000,00	2 000,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL	2 000,00	2 000,00

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2019 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M4 et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du SPANC tel que présenté ;
- **AUTORISE** M le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

070 / 2019- Adoption du Compte Administratif 2018 – Budget Annexe « ZAE Roujan » M.Dominique BEDOS

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2017	Report de fonctionnement (002)	766,22		-766,22
	Report d'investissement (001)	7 973,07		-7 973,07
	TOTAL	8 739,29	0,00	-8 739,29
Restes à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	766,22	0,00	-766,22
	Section d'investissement	7 973,07	0,00	-7 973,07
	TOTAL	8 739,29	0,00	-8 739,29

Le résultat cumulé est de 8 739.29 € en dépenses, soit un résultat de clôture 2018 négatif de 8 739.29€.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE Roujan » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018, établi par nature en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL, Oui l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE Roujan » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018 tel que présenté;
- **DIT** que les résultats seront affectés de la manière suivante :
DF 002 : 766.22€
DI 001 : 7 973.07€
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

071/2019 - Vote du budget primitif 2019- Budget ZAE Roujan

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2019 de la ZAE Roujan en nomenclature M14

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2019

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2019	Section de fonctionnement	7 973,07	8 739,29
	Section d'investissement		7 973,07
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	766,22	0,00
	Report d'investissement (001)	7 973,07	0,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	8 739,29	8 739,29
	Section d'investissement	7 973,07	7 973,07
	TOTAL	16 712,36	16 712,36

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAE Roujan de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2019 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M14.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget annexe de la ZAE Roujan tel que présenté;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

072/2019. Adoption du Compte Administratif 2018 – Budget Annexe « ZAE les Masselettes» -Affectation du résultat- M.Dominique BEDOS

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	1 458 150,86	1 458 150,86	0,00
	Section d'investissement	1 738 363,63	300 000,00	-1 438 363,63
Reports de l'exercice 2017	Report de fonctionnement (002)	23 529,01		-23 529,01
	Report d'investissement (001)	92 174,01		-92 174,01
TOTAL		3 312 217,51	1 758 150,86	-1 554 066,65
Reste à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	1 481 679,87	1 458 150,86	-23 529,01
	Section d'investissement	1 830 537,64	300 000,00	-1 530 537,64
	TOTAL	3 312 217,51	1 758 150,86	-1 554 066,65

Le résultat cumulé est de 3 312 217.51 en dépenses et 1 758 150.86 € en recettes, soit un résultat de clôture 2018 négatif de 1 554 066.65 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE les Masselettes » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018, établi par nature en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE les Masselettes » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018 tel que présenté;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Corinne précise que la trésorerie s'étant aperçue que lors de la fusion et de la séparation du budget Les Masselettes en 2017, l'écriture du transfert d'emprunt n'avait pas été réalisée, il convient de régulariser la situation lors du résultat 2018 ce qui aura un impact positif sur la proposition de budget 2019 des Masselettes (+ 867 376.08€) et négatif sur le budget principal 2019 (- 867 376.08€)

073 / 2019 - Vote du budget primitif 2019- Budget ZAE Les Masselettes

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2019 de la ZAE Les Masselettes en nomenclature M14

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2019

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2019	Section de fonctionnement	1 535 625,53	1 559 154,54
	Section d'investissement	622 463,97	1 285 625,53
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	23 529,01	0,00
	Report d'investissement (001)	1 530 537,64	
	Regul emprunt Masselettes 2016 (001)		867 376,08
	Total Report d'investissement (001)	663 161,56	
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	1 559 154,54	1 559 154,54
	Section d'investissement	1 285 625,53	1 285 625,53
	TOTAL	2 844 780,07	2 844 780,07

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAE Les Masselettes de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2019 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M14.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget annexe de la ZAE Les Masselettes tel que présenté ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

074/2019. Adoption du Compte Administratif 2018 – Budget Annexe « ZAE L'Audacieuse »-Affectation du résultat

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	12 831,91	0,00	-12 831,91
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00

Reports de l'exercice 2017	Report de fonctionnement (002)	0,00		0,00
	Report d'investissement (001)	157 278,46		-157 278,46

TOTAL	170 110,37	0,00	-170 110,37
-------	------------	------	-------------

Reste à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	12 831,91	0,00	-12 831,91
	Section d'investissement	157 278,46	0,00	-157 278,46
	TOTAL	170 110,37	0,00	-170 110,37

Le résultat cumulé est 170 110.37 en dépenses et 0€ en recettes, soit un résultat de clôture 2018 négatif de 170 110.37 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE les L'Audacieuse » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018, établi par nature en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE L'Audacieuse » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018 tel que présenté;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Il est précisé qu'il reste 2 terrains à vendre sur la zone L'Audacieuse

075 / 2019 - Vote du budget primitif 2019- Budget ZAE L'Audacieuse

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2019 de la ZAE L'Audacieuse en nomenclature M14

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2019

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

Crédits proposés exercice 2019	Section de fonctionnement	944 896,55	957 728,46
	Section d'investissement	500 000,00	657 278,46
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	12 831,91	0,00
	Report d'investissement (001)	157 278,46	0,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	957 728,46	957 728,46
	Section d'investissement	657 278,46	657 278,46
	TOTAL	1 615 006,92	1 615 006,92

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAE L'Audacieuse de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2019 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M14.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2019 du budget annexe de la ZAE l'Audacieuse tel que présenté ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Il est précisé que les nouvelles dépenses concernent les achats de parcelles soumis à délibération du Conseil précédent ainsi que les travaux d'aménagement.

076 /2019- Adoption du Compte Administratif 2018 – Budget Annexe « DSP Eau » - Affectation du résultat -M.Gérard BARO

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	114 203,00	120 049,10	5 846,10
	Section d'investissement	101 572,72	8 326,00	-93 246,72
Reports de l'exercice 2017	Report de fonctionnement (002)		9 056,39	9 056,39
	Report d'investissement (001)			0,00
TOTAL		215 775,72	137 431,49	-78 344,23
Restes à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement			
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	114 203,00	129 105,49	14 902,49
	Section d'investissement	101 572,72	8 326,00	-93 246,72
	TOTAL	215 775,72	137 431,49	-78 344,23

Le résultat cumulé est de 215 775.72 € en dépenses et de 137 431.49 € en recettes, soit un résultat de clôture 2018 négatif de 78 344.23 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « DSP Eau » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTÉ** le Compte Administratif du Budget Annexe « **DSP Eau** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés de la manière suivante :

En déficit d'investissement -D001 93 246.72 €

La recette de Fonctionnement – R002 13 393.09 € sera affectée en réserves au 1068 pour couvrir une partie du déficit d'investissement : 1068 : 13 393.09€

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

077 / 2019 - Vote du budget primitif 2019- Budget DSP EAU- M.Gérard BARO

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2019 de la DSP EAU en nomenclature M49

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2019

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2019	Section de fonctionnement	139 000,00	139 000,00
	Section d'investissement	948 709,40	1 041 956,12
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	0,00	0,00
	Report d'investissement (001)	93 246,72	0,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	139 000,00	139 000,00
	Section d'investissement	1 041 956,12	1 041 956,12
	TOTAL	1 180 956,12	1 180 956,12

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe DSP EAU de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2019 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M14.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget annexe de la DSP EAU tel que présenté ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

078 /2019- Adoption du Compte Administratif 2018 – Budget Annexe « DSP Assainissement » - Affectation du résultat- M.Gérard BARO

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	31 674,70	238 624,14	206 949,44
	Section d'investissement	121 385,53	138 238,75	16 853,22
Reports de l'exercice 2017	Report de fonctionnement (002)		55 788,40	55 788,40
	Report d'investissement (001)			0,00
	TOTAL	153 060,23	432 651,29	279 591,06
Restes à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	120 000,00		
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	31 674,70	294 412,54	262 737,84
	Section d'investissement	241 385,53	138 238,75	-103 146,78
	TOTAL	273 060,23	432 651,29	159 591,06

Le résultat cumulé est de 153 060.23 € en dépenses et de 432 651.29 € en recettes, soit un résultat de clôture 2018 positif de 279 591.06 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « DSP Assainissement » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « **DSP Assainissement** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats de fonctionnement 2018 d'un montant de 262 737.84€ seront affectés de la manière suivante au budget 2019:
En recette de Fonctionnement : R002 : 262 737.84 €
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

A la demande des élus de Thézan les Béziers, l'analytique des comptes DSP EAU et Assainissement leur seront transmis.

079 / 2019 - Vote du budget primitif 2019- Budget DSP Assainissement- M.Gérard BARO

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2019 de la DSP Assainissement en nomenclature M49

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2019

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2019	Section de fonctionnement	454 737,84	192 000,00
	Section d'investissement	3 191 579,18	3 294 725,96
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	0,00	262 737,84
	Report d'investissement (001)	0,00	16 853,22
Restes à réaliser 2018	section fonctionnement	0,00	
	section d'investissement	120 000,00	
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	454 737,84	454 737,84
	Section d'investissement	3 311 579,18	3 311 579,18
	TOTAL	3 766 317,02	3 766 317,02

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe DSP Assainissement de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2019 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M14.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget annexe de la DSP Assainissement tel que présenté ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

080/2019- Adoption du Compte Administratif 2018 – Budget Annexe «Régie Eau potable » M.Norbert ETIENNE

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux régies de l'eau expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	706 837,85	1 698 940,48	992 102,63
	Section d'investissement	210 485,21	133 457,77	-77 027,44
Reports de l'exercice 2017	Report de fonctionnement (002)			0,00
	Report d'investissement (001)			0,00
TOTAL		917 323,06	1 832 398,25	915 075,19
Restes à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	118 290,86	157 767,00	
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	706 837,85	1 698 940,48	992 102,63
	Section d'investissement	328 776,07	291 224,77	-37 551,30
	TOTAL	1 035 613,92	1 990 165,25	954 551,33

Le résultat cumulé est de 1 035 613.92 € en dépenses et de 1 990 165.25 € en recettes, soit un résultat de clôture 2018 positif de 954 551.33 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « Régie eau potable » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTÉ** le Compte Administratif du Budget Annexe « **Régie Eau potable** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés de la manière suivante :
En recettes de Fonctionnement – R002 : 992 102.63 €
En réserves d'investissement -1068 : 77 027.44 €
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

081-2019 - Vote du budget primitif 2019- Budget Régie Eau- M.Norbert ETIENNE

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2019 de la Régie Eau en nomenclature M49.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2019

Monsieur le Vice-Président délégué à la régie expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2019	Section de fonctionnement	3 001 773,87	2 009 671,24
	Section d'investissement	638 539,01	676 090,31
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)		992 102,63
	Report d'investissement	77 027,44	
Restes à réaliser 2018	Section de fonctionnement		0,00
	Section d'investissement	118 290,86	157 767,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	3 001 773,87	3 001 773,87
	Section d'investissement	833 857,31	833 857,31
	TOTAL	3 835 631,18	3 835 631,18

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Régie Eau de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2019 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M49.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2019 du budget annexe de la Régie Eau tel que présenté;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

082 / 2019- Adoption du Compte Administratif 2018 – Budget Annexe « Régie Assainissement »- M.Norbert ETIENNE

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	703 956,38	974 551,74	270 595,36
	Section d'investissement	524 113,58	2 516 539,28	1 992 425,70
Reports de l'exercice 2017	Report de fonctionnement (002)		56 681,05	56 681,05
	Report d'investissement (001)			0,00
TOTAL		1 228 069,96	3 547 772,07	2 319 702,11
Restes à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	3 852 767,50	2 098 538,00	-1 754 229,50
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	703 956,38	1 031 232,79	327 276,41
	Section d'investissement	4 376 881,08	4 615 077,28	238 196,20
	TOTAL	5 080 837,46	5 646 310,07	565 472,61

Le résultat cumulé est 5 080 837.46 € en dépenses et de 5 646 310.07 € en recettes, soit un résultat de clôture 2018 positif de 565 472.61 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « Régie Assainissement » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTÉ** le Compte Administratif du Budget Annexe « **Régie Assainissement** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés de la manière suivante :
En recettes de Fonctionnement – R002 : 270 595.36 €
En recettes d'investissement – R001 : 1 992 425.70 €
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

083-2019 - Vote du budget primitif 2019- Budget Régie Assainissement- M.Norbert ETIENNE

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2019 de la Régie Assainissement en nomenclature M49.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2018

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2019	Section de fonctionnement	1 696 195,36	1 425 600,00
	Section d'investissement	1 336 552,06	958 504,86
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)		270 595,36
	Report d'investissement (001)		1 992 425,70
Restes à réaliser 2018	Fonctionnement		
	Investissement	3 664 642,50	2 050 264,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	1 696 195,36	1 696 195,36
	Section d'investissement	5 001 194,56	5 001 194,56
	TOTAL	6 697 389,92	6 697 389,92

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Régie Assainissement de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2019 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M49.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du budget annexe de la Régie Assainissement tel que présenté;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Question de M. Cristol sur le schéma directeur : est-il inscrit au budget ?

M.Etienne rappelle le dossier qui a été soumis au vote du conseil et qui permettra lors de sa réalisation d'apporter une meilleure connaissance de nos réseaux dans le cadre de l'agrandissement de nos villages

La somme inscrite au budget est de 20 000€ et ne concerne que la rédaction du cahier des charges pour la consultation.

Il s'agit d'un outil de Prévision et d'aide au financement : il est indispensable pour une gestion à moyen terme

L'étude des schémas est subventionnée à 80% par les financeurs

M. Forte : des communes ont déjà leur schéma

M. Baro : l'agence subventionne des choses inutiles

M.Etienne : c'est nécessaire et lors de la consultation seront pris en compte et viendront en déduction les schémas déjà réalisés par les communes

M.Boutes : on peut être contre les orientations de l'agence mais on devra s'y plier si on veut être subventionné et cela permettra de rationaliser les réseaux et notamment les interconnexions

M.Etienne : si on avait eu un schéma , peut-être n'y aurait-il pas une station à Puimisson et une à Puissalicon.

084 / 2019- Subventions de fonctionnement aux associations et autres – 2019-M.Francis BOUTES

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à un vote pour les subventions versées aux associations et autres.

Considérant que la commission finances a décidé de reconduire les subventions versées les années précédentes,

A l'issue d'un débat portant sur l'intérêt communautaire entrant dans les critères d'attribution, Après avoir entendu les revendications des élus de Thézan concernant l'attribution des 1000€ à l'école de rugby qu'ils jugent insuffisante et l'historique de l'école de rugby présenté par M. Etienne,

Etant entendu que les 3 dernières lignes concernant l'aide aux écoles de musique sont en attente de la réunion des écoles de musique sur proposition de M. Gayssot : pour mutualiser et que l'enveloppe globale est de 60 000€,

M. Bedos ayant précisé par rapport à l'intérêt communautaire qu'il était très difficile d'en définir les contours et les limites.

La culture étant d'intérêt communautaire, le sport n'étant pas une compétence communautaire,

M.Rougeot ayant informé qu'il s'abstiendra de voter en égard aux polémiques suscitées avec Servian concernant l'école de rugby de Murviel

Le Président propose de subventionner les organismes suivants :
(Voir tableau des propositions annexé)

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention

- ACCEPTE la proposition du Président ;
- ACCEPTE la liste des organismes subventionnés et le montant qui leur sera accordé ainsi que les conditions fixées pour le versement ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Communauté de Communes "Les Avant-Monts" - AIDES AUX ASSOCIATIONS 2019

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	Montant demandé 2019	Montant attribué 2019
FOYER RURAL DE SAINT GENIES DE F. / FOIRE DES GRENOUILLES	1 000,00	2 200,00	3 000,00	3 000,00	4 000,00	10 000,00	4 000,00
AMICALE DES AVANT-MONTS						1 000,00	1 000,00
FESTIVAL " SAUTA ROC'S"					1 500,00	?	-
LES DENTELLIÈRES	1 000,00	1 000,00	-	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
LES NUITS DEL CATET					10 000,00	35 000,00	10 000,00
Théâtre DE PIERRES	3 000,00	4 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	7 000,00	5 000,00
AUTREMENT NEFFIES		300,00	300,00	300,00		400,00	300,00
V3C (Projet "Le Hérisson au clair de lune")	1 000,00	2 000,00				200,00	200,00
COMMANDERIE DE FAUGERES	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
CAR - FOIRE DE ROUJAN	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	3 000,00	2 000,00
CAR - FESTIVAL OCCITAN						2 000,00	-
ASA PIC SAINT LOUP	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
APEMA	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
6666 OCCITANE	1 500,00	1 500,00	500,00			-	-
CONFRIERIE DEL PAIS DE LA THONGUE	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	En attente	500,00
ASSOCIATION PIERRES SECHES	500,00	500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
DEFENSE LIGNE BEZIERS / NEUSSARGUES		1 000,00				-	-
LES ARTS VAILHAN	500,00	500,00	700,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
NATURE PASSION	500,00	500,00	700,00	700,00	700,00	700,00	700,00
CIVAM de Ferme en ferme	700,00	700,00			700,00	2 000,00	700,00
LE ROYAUME DES NEUF FIEFS			500,00	500,00	500,00	1 000,00	Adhésion LAEP
AQUA FONTEDIT						4 000,00	-
SYNDICAT AOP FAUGERES						-	-
ECOLE DE RUGBY DES AVANT MONTIS				500,00	1 500,00	2 000,00	1 000,00
LES VIEUX CRAMpons			1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
NEFFIESTIVALES				10 000,00	10 000,00	18 000,00	10 000,00
ECOLE DE MUSIQUE "La Musicale"							3 000,00
ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT GENIES DE FONTEDIT							
TOTAL AIDES	14 550,00	19 050,00	18 550,00	31 850,00	43 750,00	93 650,00	47 250,00

Pour les écoles de musiques, Reflexion sur un rapprochement des écoles / Harmonisation des cotisations/Participation à des actions communautaires. Une rencontre avec Directeurs des écoles sera organisée en présence d'élus.

Départ de M. Philippe GARRABOS

**085/2019 - Adoption du Compte Administratif 2018 – Budget principal CC Avant-Monts
-M.Dominique BEDOS**

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	12 808 072,02	13 809 307,64	1 001 235,62
	Section d'investissement	2 233 056,42	4 549 320,79	2 316 264,37

Reports de l'exercice 2017	Report de fonctionnement (002)		789 855,34	789 855,34
	Report d'investissement (001)	1 755 869,58	0,00	-1 755 869,58

TOTAL	16 796 998,02	19 148 483,77	2 351 485,75
--------------	---------------	---------------	--------------

Reste à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	2 981 106,94	2 678 602,67	-302 504,27
	TOTAL	2 981 106,94	2 678 602,67	-302 504,27
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	12 808 072,02	14 599 162,98	1 791 090,96
	Section d'investissement	6 970 032,94	7 227 923,46	257 890,52
	TOTAL	19 778 104,96	21 827 086,44	2 048 981,48

Le résultat cumulé est de 16 796 998.02 € en dépenses et 19 148 483.77 € en recettes, soit un résultat global net positif de 2 351 485.75 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018, établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par opération établie en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2018 tel que présenté,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

**086 /2019 – Affectation des résultats 2018 – Communauté de Communes les Avant-Monts
-Budget Principal-M.Dominique BEDOS**

Après avoir examiné les comptes administratifs, il y a lieu de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 pour le budget principal.

Monsieur le Vice-Président propose d'affecter ce résultat comme suit :

Résultats de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2018	1 001 235,62
B - Résultats antérieurs reportés de 2017 (ligne 002)	789 855,67
C - Résultat antérieurs reportés de 2017 budget OM	32 828,42
D - Résultat (A+B+C)	1 823 919,71
Résultats d'investissement	
E- Résultat de l'exercice	2 316 264,37
F - Résultats antérieurs reportés de 2017 (ligne 001)	-1 755 870,38
F - Régul Transfert Emprunt Masselettes 2016	-867 376,08
F - Résultats antérieurs reportés de 2017 budget OM(ligne 0	19 437,01
G - Résultats restants à réaliser 2018	-302 504,27
H - Résultat (D+E+F+G)	-590 049,35
Affectation	
En réserve 1068 en investissement	287 545,08
En report de fonctionnement R002	1 536 374,63

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance du document présenté,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette affectation de résultat.

AUTORISE M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

087 /2019 - Vote du budget primitif 2019- Budget principal -M.Dominique BEDOS

087 /2019 - Vote du budget primitif 2019- Budget principal

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget 2019 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2019.

Monsieur le Vice-Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

Crédits proposés exercice 2019	Section de fonctionnement	14 042 174,63	12 505 800,00
	Section d'investissement	1 846 476,00	2 436 525,35

Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	0,00	1 536 374,63
	Report d'investissement (001)	287 545,08	

Reste à réaliser 2018	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	2 981 106,94	2 678 602,67
	TOTAL	2 981 106,94	2 678 602,67

TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	14 042 174,63	14 042 174,63
	Section d'investissement	5 115 128,02	5 115 128,02
	TOTAL	19 157 302,65	19 157 302,65

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2019 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M14.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 tel que présenté ;
- **AUTORISE** M le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Sont présentées et détaillées les opérations prévues au budget

M.Roque concernant l'extension du siège : il vaudrait mieux vendre et construire du neuf.

M. Boutes : si on nous donne un terrain

Voirie communautaire : ont été réalisés cette année les travaux de Gabian Margon Vailhan et St Geniès

Maison médicale : M. Baro précise que l'opération sera réalisée cette année avec l'ARS

Corinne : après report de l'excédent de fonctionnement il ne reste que 88000€ en dépenses imprévues

088-2019 Vente parcelle ZAE Les Masselettes – SCI AVORS- M.Alain DURO

Vu la demande d'intention d'achat du lot 9 situé sur l'extension de la zone Les Masselettes par M. AYDIN Ismihan, gérant de la SCI AVORS , section AB n°222, 1037 m2, 69.479 € TTC.

Le Président rappelle que le prix de vente des terrains a été fixé à 67 € le m² TVA sur marge comprise par délibération en date 18 septembre 2017.

Il demande de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- **DE VENDRE** la parcelle ci-dessus énumérée

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer le compromis de vente, l'acte de vente définitif et toutes les pièces nécessaires à cette vente.

**089-2019 Vente parcelles ZAE Les Masselettes – SARL AUTOCARS THERON-
M.Alain DURO**

Vu la demande d'intention d'achat des lots 17, 18 et 19 situés sur l'extension de la zone Les Masselettes par la SARL AUTOCARS THERON, section AB n°228, 1004 m², AB 229 ; 1010 m² et AB 230 ; 1001 m² pour la somme totale de 182.005 € TTC au lieu et place de 202.005 € TTC.

Le Président rappelle que le prix de vente des terrains avait été fixé à 67 € le m² TVA sur marge comprise par délibération en date 18 septembre 2017.

Que cependant, du fait de l'achat concomitant des 3 parcelles pour y installer une seule activité il sera nécessaire d'effectuer des travaux de terrassement et nivellement induisant des frais d'aménagement supplémentaires à la charge de l'acquéreur.

En conséquence de quoi le prix a été réduit de 20.000 € correspondant auxdits frais.

Il demande de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- DE VENDRE les parcelles ci-dessus énumérées
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer le compromis de vente, l'acte de vente définitif et toutes les pièces nécessaires à cette vente.

090-2019 Demande de subvention - Aménagement du site des Moulins de Faugères

Monsieur le Président rappelle la délibération 163-2017 du 18 septembre 2017 l'autorisant à effectuer les demandes de subvention pour les travaux d'aménagement du site du Moulin de Faugères.

En raison du travail effectué et ayant pris du temps avec le CAUE, il est demandé de reconduire cette délibération.

Le site des Moulins de Faugères, mis à disposition par la commune de Faugères à la Communauté de Communes Les Avant-Monts doit faire l'objet d'opérations d'aménagements sur plusieurs points :

- la mise en sécurité
- l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite,
- une aire de stationnement pour les véhicules

Le Président demande l'autorisation au conseil communautaire pour effectuer les demandes de subventions relatives aux opérations citées ci-dessus auprès des financeurs institutionnels.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Président à effectuer les demandes de subventions pour l'aménagement du site des Moulins de Faugères auprès des financeurs institutionnels

La séance est levée à 19h30